

Montréal, le 30 janvier 2024

## ÉLECTIONS 2024-2026 AVIS DE MISE EN CANDIDATURE

### À TOUS LES MEMBRES,

En vertu du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des urbanistes du Québec et les élections à son Conseil d'administration*, cette année, trois postes d'administrateurs ou d'administratrices sont à combler.

Le mandat de Sylvain Gariépy (Région de Montréal), Julie Desrosiers (Région de l'Ouest) et Nathalie Prud'homme (région de l'Est) viennent à échéance.

À noter que pour assurer la transition vers la nouvelle représentation régionale prévue au Règlement, la personne de la région électorale de l'Est sera exceptionnellement élue pour un mandat de trois ans (article 65 du Règlement).

En conséquence, les postes à pourvoir pour 2024-2026 se répartissent ainsi :

- |                                                  |                                        |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------|
| a) <u>Région de Montréal (06)</u>                | <i>un poste à pourvoir (deux ans)</i>  |
| b) <u>Région de l'Ouest (07-08-10-14-15)</u>     | <i>un poste à pourvoir (deux ans)</i>  |
| c) <u>Région de l'Est (01-02-03-04-09-11-12)</u> | <i>un poste à pourvoir (trois ans)</i> |

Les membres désireux de poser leur candidature à l'un de ces postes peuvent le faire en complétant le bulletin de présentation joint. Nous invitons les membres qui auront moins de 35 ans le jour du scrutin à poser leur candidature, en conformité avec l'intention du législateur exprimée aux articles 77 et 77.1 du *Code des professions*.

L'ensemble de la documentation est accessible sur le site Web de l'Ordre : <https://ouq.qc.ca/elections-2024-2026/>

Les membres désireux de poser leur candidature à l'un de ces postes peuvent le faire en complétant le Bulletin de présentation qui s'y trouve, ainsi que les Attestations et engagements et la Déclaration d'éligibilité, tel que requis dans le *Guide électoral*.

Il est à noter que les candidats aux postes d'administrateurs et d'administratrices ainsi que les membres appuyant leur candidature, **au nombre de cinq**, doivent avoir leur **domicile professionnel** dans la **même région**.

**QUEL QUE SOIT LE MODE DE TRANSMISSION UTILISÉ, LES CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE REÇUES AU SIÈGE SOCIAL DE L'ORDRE, À L'ATTENTION DE LA SECRÉTAIRE, AU PLUS TARD MERCREDI 14 FÉVRIER 2024 À 16 HEURES.**

La Secrétaire par intérim,

Sophie Blanchet-Vaugeois

Scrutin : La date de clôture du scrutin est fixée au 15 mars 2024 à 16 h.

Références : [Code des professions](#), Chapitre IV, Section V, art. 63, 64, 65, 67, 68  
[Règlement sur l'organisation de l'Ordre des urbanistes du Québec et les élections à son Conseil d'administration](#)